

***CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES***

***SECTION  
"BESOINS DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS"***

***AVIS RELATIF A L'EXECUTION DU PLAN DE CONVERGENCE***

**MARS 1994**

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

*page*

**Avant-propos**

<b>Chapitre I.</b>	<b>Les trajectoires d'assainissement proposées selon le plan de convergence actualisé et l'avis de la Section "Besoins de financement"</b>	5
1.	Les besoins de financement selon le plan de convergence actualisé	5
2.	Les objectifs en matière de soldes des sous-secteurs selon le rapport annuel 1993 de la Section	6
2.1.	<i>L'évolution des soldes de l'Entité I</i>	6
2.2.	<i>L'évolution des soldes de l'Entité II</i>	7
3.	L'évolution des besoins nets de financement en 1991 et 1992	8
<b>Chapitre II.</b>	<b>L'évolution des besoins nets de financement en 1993</b>	11
1.	Réalizations au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics et de ses composantes	11
2.	Les réalisations au niveau de l'Entité I	12
3.	Les réalisations au niveau de l'Entité II	13
<b>Chapitre III.</b>	<b>Les objectifs budgétaires pour 1994</b>	16
1.	La nouvelle trajectoire d'assainissement à l'horizon 1996	16
2.	L'effort d'assainissement pour 1994	17
Annexe		

## *Avant-propos*

Monsieur Maystadt, Ministre des Finances, a demandé à la Section par sa lettre du 12 janvier 1994, de remettre, pour la fin février, date du début du contrôle budgétaire, l'avis relatif à l'exécution en 1993 du plan de convergence. Le présent avis est principalement consacré à cette problématique.

Dans le contexte de l'évaluation des résultats de 1993, la Section a, partant des réalisations de 1991 et 1992, telles que données dans les comptes nationaux de 1992, examiné à quel point la norme de stabilisation d'endettement des Communautés et Régions en l'an 2000 (1) établie par elle, est, compte tenu de sa traduction en termes SEC, compatible avec la trajectoire projetée du plan de convergence.

Par ailleurs le Ministre a demandé une estimation des évolutions spontanées des besoins de financement des sous-secteurs entre 1994 et 1996. Ces évolutions spontanées devraient, entre autres, tenir compte de la mise en oeuvre du "Plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale". Etant donné les questions en suspens concernant la mise en oeuvre de ce Plan, la Section estime qu'il lui est impossible, dans le bref délai imparti, de faire une telle estimation. Dans le rapport annuel que la Section établira au mois de juin, elle essaiera d'estimer les évolutions spontanées portant sur le reste de la période du plan de convergence.

Bruxelles, le 3 mars 1994.

---

1 Dans le rapport annuel 1993, compte tenu de la mise en oeuvre des accords dits de la St Michel, le moment de stabilisation du taux d'endettement de la Communauté flamande est reporté à l'an 2010.

## Les Membres de la Section :

- M. P. VAN ROMPUY, Président.
- MM. A. VERPLAETSE  
W. FRAEYS  
J.P. PAUWELS  
représentants de la Banque Nationale de Belgique.
- MM. G. BROUHNS  
représentant du Ministre des Finances.  
B. de CLOSSET
- MM. L. COENE  
W. MEEUSEN  
R. DESCHAMPS  
R. TOLLET  
G. DEBOUVERIE  
G. CLEMER  
représentants de l'Exécutif flamand, de l'Exécutif de la Communauté française, de l'Exécutif régional wallon et de l'Exécutif de la région de Bruxelles-Capitale.

## Observateurs :

- MM. L. DE RYCK  
H. BOGAERT

## Le Secrétariat:

- MM. A. VAN de VOORDE  
A. BOON  
R. SAVAGE  
Mme C. SPINNOY

## Chapitre I. Les trajectoires d'assainissement proposées selon le plan de convergence actualisé et l'avis de la Section "Besoins de financement"

### 1. Les besoins de financement selon le plan de convergence actualisé (2)

Suite à la publication des comptes nationaux pour 1991 et sur base des résultats provisoires en matière des besoins de financement pour l'année 1992, le scénario "normé" du plan de convergence initial a été actualisé pour tenir compte d'une part, du changement de définitions (3) et d'autre part, du passage de l'échelle du P.N.B. à celle du P.I.B.

Il en ressort une nouvelle trajectoire des besoins de financement de l'ensemble des pouvoirs publics. Celle-ci a été reprise dans le plan de convergence actualisé. La répartition de ces déficits entre les sous-secteurs, a été, vu les implications des accords de la "St Michel" approuvés en juillet 1993 (4), laissée à la Section "Besoins de financement". Celle-ci a proposé dans son rapport annuel 1993 la répartition suivante.

*Tableau 1.  
Répartition des besoins nets de financement  
entre les sous-secteurs*

*en % du P.I.B.*

	Réalizations		1993	Objectifs (a)(b)		1996
	1991	1992		1994	1995	
<b>Ensemble des pouvoirs publics</b>	- 6,8	- 7,1	- 5,8	- 4,7	- 3,6	- 3,0
<b>Entité I</b>	- 5,9	- 6,0	- 4,9	- 3,9	- 3,0	- 2,6
- Pouvoir fédéral	- 5,5	- 5,9	- 5,2	- 4,2	- 3,2	- 2,8
- Sécurité sociale	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2
<b>Entité II</b>	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 0,8	- 0,6	- 0,4
- Communautés et Régions	- 0,9	- 1,1	- 0,6	- 0,5	- 0,4	- 0,3
- Pouvoirs locaux	- 0,0	- 0,0	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2

SOURCE : 1991-1992 : Comptes nationaux, I.N.S.  
1993-1996 : Plan de convergence actualisé.

Rapport annuel 1993, Sections "Besoins de financement" du Conseil supérieur des Finances.

(a) les objectifs présentés ici partent du plan de convergence actualisé mais ont été calculés sur base de la réestimation faite par la Section compte tenu des accords de la "St Michel".

(b) suite aux arrondis, les totaux peuvent différer de la somme de leurs éléments.

2 Le présent avis fait référence au plan de convergence actualisé d'avril 1993 tel que repris dans "Ajustements des budgets des recettes et des dépenses de l'année budgétaire 1993" - Exposé général - Chambre des Représentants de Belgique - 986/1-92/93, pages 9 et suivantes.

3 Lors de l'établissement des comptes nationaux 1991, l'Institut National de Statistiques est passé du concept traditionnel à des comptes basés sur les notions SEC.

4 En particulier la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat (M.B. du 20 juillet 1993).

## 2. Les objectifs en matière de soldes des sous-secteurs selon le Rapport annuel 1993 de la Section

### 2.1. L'évolution des soldes de l'Entité I

Sur base de l'évolution des besoins nets de financement de l'ensemble des pouvoirs publics, une trajectoire a été retenue par la Section (5) pour l'Entité I ainsi qu'il ressort du tableau suivant. C'est au départ des besoins nets de financement de l'ensemble des pouvoirs publics et après prise en compte des objectifs proposés pour l'Entité II que le solde de l'Entité I a été calculé.

Tableau 2.  
Les objectifs en matière de besoins nets de financement de l'Entité I.

<i>en % du P.I.B.</i>								
	EPP BNF	Entité I BNF	S.S. BNF	BNF	Corr. SEC	Pouvoir fédéral Solde corrigé	Débudgé- tisations	BNF
1992	- 6,9%	- 5,9%	0,0%	- 5,9%	0,2%	- 6,0%	0,6%	- 5,4%
1993	- 5,8%	- 5,0%	0,2%	- 5,2%	0,3%	- 5,5%	0,6%	- 4,9%
1994	- 4,7%	- 4,0%	0,2%	- 4,2%	0,3%	- 4,5%	0,5%	- 3,9%
1995	- 3,6%	- 3,0%	0,2%	- 3,2%	0,3%	- 3,5%	0,5%	- 3,0%
1996	- 3,0%	- 2,6%	0,2%	- 2,8%	0,2%	- 3,0%	0,5%	- 2,5%
(96-93)	2,8%	2,4%	- 0,0%	2,4%		2,5%		2,4%
<i>en milliards</i>								
1992	- 485	- 414	- 1	- 413	16	- 425	42	- 383
1993	- 417	- 361	14	- 374	20	- 394	44	- 351
1994	- 352	- 301	14	- 315	20	- 335	40	- 295
1995	- 285	- 240	14	- 253	20	- 273	40	- 233
1996	- 250	- 213	14	- 227	20	- 247	40	- 207

SOURCE : 1992 : point de départ du plan de convergence ajusté; réalisations estimées en février 1993.  
1993-1996 : Rapport annuel 1993, Section "Besoins de financement" du Conseil supérieur des Finances.

Partant des principes de l'accord de Gouvernement qui prévoit pour la Sécurité sociale un équilibre en termes budgétaires, le solde de celle-ci a été traduit en besoins nets de financement sur base de l'écart historique entre les deux concepts. Sur cette base, l'amélioration projetée du solde entre 1992 et 1993, devait atteindre 0,2 point de pourcentage.

5 Conseil supérieur des Finances, Section "Besoins de financement des pouvoirs publics"; Rapport annuel 1993; page 38.

Compte tenu des évolutions projetées pour l'Entité I et pour la Sécurité sociale entre 1992 et 1993 les besoins nets de financement du Pouvoir fédéral devaient être améliorés de 0,7 point de pourcentage.

## 2.2. L'évolution des soldes de l'Entité II

L'évolution des soldes de l'Entité I rappelée ci-avant était, sur base de la méthode utilisée, compatible avec l'évaluation précisée ci-après des soldes des Communautés, des Régions et des Pouvoirs locaux.

Les besoins nets de financement mentionnés pour les Communautés et les Régions, supposés compatibles avec les soldes ajustés (6) par entités, ont été calculés sur base de simulations partant de la norme de stabilisation de la dette, et qui tiennent compte des corrections supposées constantes déterminant le passage des soldes ajustés aux besoins nets de financement.

*Tableau 3.  
Les objectifs en matière de besoins nets de financement  
pour l'Entité II.*

	Communautés et Régions			Pouvoirs locaux		Entité II	
	Solde corrigé	Correction SEC	BNF	Déficit financier	BNF	Solde corrigé	BNF
	<i>en % du P.I.B.</i>						
1992	- 1,1%	0,3%	- 0,8%	- 0,3%	- 0,2%	- 1,5%	- 1,0%
1993	- 0,9%	0,3%	- 0,6%	- 0,3%	- 0,2%	- 1,2%	- 0,8%
1994	- 0,8%	0,3%	- 0,5%	- 0,3%	- 0,2%	- 1,1%	- 0,7%
1995	- 0,7%	0,3%	- 0,4%	- 0,3%	- 0,2%	- 1,0%	- 0,6%
1996	- 0,5%	0,3%	- 0,3%	- 0,3%	- 0,2%	- 0,8%	- 0,4%
(96-93)	0,4%	- 0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%
	<i>en milliards</i>						
1992	- 79	22	- 57	- 24	- 14	- 103	- 71
1993	- 64	22	- 42	- 24	- 14	- 88	- 56
1994	- 59	22	- 37	- 24	- 14	- 83	- 51
1995	- 53	22	- 31	- 24	- 14	- 77	- 45
1996	- 45	22	- 23	- 24	- 14	- 69	- 37

SOURCE : 1992 : point de départ du plan de convergence ajusté; réalisations estimées en février 1993.  
1993-1996 : Rapport annuel 1993, Section "Besoins de financement" du Conseil supérieur des Finances.

6 La Section attire l'attention sur le fait que ces soldes maxima ajustés ont été déterminés comme des soldes nets (c'est-à-dire à l'exclusion des amortissements de la dette directe) des opérations budgétaires (calculées en principe sur base des ordonnancements) et des débudgétisations nettes (mesurées d'après l'augmentation de la dette débudgétisée).

L'effort demandé aux Communautés et aux Régions entre 1992 et 1993 représentait 0,2 point de pourcentage du P.I.B. en termes de solde.

Il fut en même temps recommandé aux pouvoirs locaux une stabilisation de leurs besoins nets de financement à un niveau de 0,2 pour cent de P.I.B.

### **3. L'évolution des besoins nets de financement en 1991 et 1992**

La Section s'est basée, tant pour son Avis de février 1993 que pour son Rapport annuel 1993, sur les réalisations telles qu'affichées dans les comptes nationaux de 1991, ainsi que sur les résultats provisoires relatifs à l'année 1992, tels qu'ils étaient connus début février 1993.

Entretemps, les comptes nationaux de 1992 (7) sont devenus disponibles, et on constate un certain nombre de différences significatives, qui sont reprises au tableau 4.

Grosso modo, il ressort des chiffres que pour les deux années le niveau des déficits dépasse les estimations initiales pour ce qui est du Pouvoir fédéral et des Communautés et Régions, tandis que le déficit des Pouvoirs locaux se situe clairement en-dessous du niveau estimé. La Sécurité sociale se retrouve proche de l'équilibre en 1992 mais reste ainsi également en deçà de l'objectif fixé.

---

7 Comptes nationaux 1992, I.N.S, janvier 1994.



**Tableau 4.**  
*Evolution des besoins nets de financement 1991-1992*

*en % du P.I.B.; en milliards*

	1991		1992	
	Compt.nat.91 (oct. 1993)	Compt.nat.92 (janv. 1994)	Estimations (févr. 1993)	Compt.nat.92 (janv. 1994)
<b>Ensemble des pouvoirs publics</b>	<b>- 6,6%</b> - 445,0	<b>- 6,8%</b> - 457,6	<b>- 6,9%</b> - 485,0	<b>- 7,1%</b> - 496,3
<b>Entité I</b>	<b>- 5,6%</b> - 378,0	<b>- 5,9%</b> - 395,4	<b>- 5,9%</b> - 418,0	<b>- 6,0%</b> - 420,2
- Pouvoir fédéral	- 5,4% - 364,0	- 5,5% - 371,8	- 5,8% - 409,0	- 5,9% - 417,4
- Sécurité sociale	- 0,2% - 14,0	- 0,4% - 23,6	- 0,1% - 9,0	- 0,1% - 2,8
<b>Entité II</b>	<b>- 1,2%</b> - 83,0	<b>- 0,9%</b> - 62,2	<b>- 1,2%</b> - 87,0	<b>- 1,1%</b> - 76,1
- Communautés et Régions	- 0,6% - 41,0	- 0,9% - 62,3	- 0,9% - 63,0	- 1,1% - 76,9
- Pouvoirs locaux	- 0,6% - 42,0	+ 0,0% + 0,1	- 0,3% - 24,0	+ 0,0% + 0,8
Ajustement statistique	+ 0,2% + 16,0		0,3% 20,0	
P.I.B.	6.723,0	6.705,4	7.030,0	7.032,3

Sur base des comptes nationaux 1992, le déficit pour l'ensemble des Pouvoirs publics se situe tant en 1991 qu'en 1992 à 0,2 point de pourcentage au-dessus de ce qui ressortait des résultats provisoires.

Le déficit de l'Entité I s'établit en 1991 à environ 0,3 point de pourcentage, et en 1992, à 0,1 point de pourcentage au-delà de l'estimation initiale. En 1991, ceci est imputable au Pouvoir fédéral pour 0,1 point de pourcentage, et pour 0,2 point de pourcentage à la Sécurité sociale. Pour 1992, ceci est attribuable au Pouvoir fédéral à concurrence de 0,1 point de pourcentage, alors que le solde en Sécurité sociale s'est établi à un niveau un peu plus favorable qu'initialement estimé.

Pour l'Entité II, le déficit de 1991 se situe 0,3 point de pour cent en-dessous du niveau estimé, tandis qu'en 1992 il se situerait environ à 0,1 point de pourcentage en-dessous du niveau initialement estimé. Cette évolution globale masque cependant des évolutions divergentes entre d'une part les Communautés et Régions, d'autre part les Pouvoirs locaux. Selon les comptes nationaux pour 1992, le déficit global des Communautés et Régions se situerait en 1991 à environ 0,3 point de pourcentage au-delà des estimations initiales, cet écart se situant à 0,2 point de pourcentage en 1992.

L'origine de cet écart est détaillé au tableau 5, qui reprend les principaux éléments explicitant le passage du solde budgétaire (respectivement en base de caisse et d'ordonnancement) au besoin net de financement en système SEC.

Il en résulte que l'écart entre les besoins nets de financement et les soldes corrigés maxima admissibles est moins favorable qu'initialement escompté. La Section a jusqu'à présent toujours dû s'appuyer sur un certain nombre d'hypothèses pour opérer le passage entre les divers concepts, et ce sur base de l'information disponible à l'époque. Il apparaît maintenant en pratique qu'il existe pour certains postes un écart important. C'est surtout au niveau de l'ajustement statistique, qui découle principalement de la prise en compte des investissements de l'enseignement libre, qu'on peut établir l'écart le plus important.

L'écart de niveau enregistré tant en 1991 qu'en 1992 implique évidemment pour les différents niveaux de pouvoirs un effort complémentaire pour atteindre d'ici 1996 les objectifs fixés.

*Tableau 5.  
Communautés et Régions  
Des soldes budgétaires aux besoins nets de financement.*

*en milliards*

	1991		1992	
	Estim. (fév. 92)	Réal. I.N.S.	Estim. (fév. 92)	Réal. I.N.S.
1. Solde net à financer	- 34,0		- 62,0	
2. Ordonnancements		- 51,4		- 59,3
3. Débudgétisations	- 14,0	- 6,9	- 6,0	- 10,4
4. Octrois de crédits et prises de participation	7,0	10,0	6,0	9,0
5. Correction statistique	3,0	- 14,0	16,0	- 16,2
6. - Opérations de Trésorerie				
7. - Investissements de l'enseignement libre		- 14,7		- 17,1
8. - Transferts en capitaux à l'enseignement libre		3,0		5,7
9. - Autres	3,0	- 2,3	16,0	- 4,8
10. Besoins nets de financement - BNB (1+3+4+5)	- 38,0		- 46,0	
11. Besoins nets de financement - INS (2+3+4+5)		- 62,3		- 76,9
12. Soldes corr.max.admiss. - CSF (1+3)	- 48,0	- 58,3	- 68,0	- 69,7
13. Correction SEC	10,0	- 4,0	22,0	- 7,2

## Chapitre II. L'évolution des besoins nets de financement en 1993

### 1. Les réalisations au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics et de ses composantes

La Section part du principe que l'évaluation de l'effort d'assainissement accompli peut s'effectuer sur base des évolutions d'une année à l'autre. Les écarts de niveaux établis en ce qui concerne les années antérieures peuvent en effet difficilement être imputés en tant qu'écarts de l'année écoulée. Les écarts de niveaux observés devront être compensés au cours de la période restante du plan de convergence, de la même manière que les écarts éventuels au cours de l'année écoulée.

Le tableau qui suit permet de comparer les besoins nets de financement réalisés en 1992 et 1993 en pourcentage du P.I.B. avec les objectifs d'évolutions fixés tels qu'ils découlent du plan de convergence actualisé. La répartition des besoins nets de financement se base sur la ventilation qui, en tenant compte des accords de la St Michel, a été proposée par la Section dans son Avis annuel de 1993, et telle qu'elle est reprise aux tableaux 2 et 3 du présent rapport.

*Tableau 6.  
Evolution des besoins nets de financement entre 1992 et 1993*

*en % du P.I.B.*

	1992		1993		écart (5)=(3)-(4)	base (6)=(2)-(1)	dont évolution (7)=(5)-(6)
	estima- tions 1	réalisa- tions 2	estima- tions 3	objectif (a) 4			
<b>Ensemble des pouvoirs publics</b>	- 6,9%	- 7,1%	- 7,2%	- 5,8%	- 1,4%	- 0,2%	- 1,2%
<b>Entité I</b>	- 5,9%	- 6,0%	- 5,9%	- 5,0%	- 0,9%	- 0,1%	- 0,8%
- Pouvoir fédéral	- 5,9%	- 5,9%	- 5,5%	- 5,2%	- 0,3%	- 0,0%	- 0,3%
- Sécurité sociale	- 0,0%	- 0,1%	- 0,4%	0,2%	- 0,6%	- 0,1%	- 0,5%
<b>Entité II</b>	- 1,0%	- 1,1%	- 1,3%	- 0,8%	- 0,5%	- 0,1%	- 0,4%
- Communautés et Régions	- 0,8%	- 1,1%	- 1,1%	- 0,6%	- 0,5%	- 0,3%	- 0,2%
- Pouvoirs locaux	- 0,2%	0,0%	- 0,2%	- 0,2%	0,0%	0,2%	- 0,2%
PIB (en milliards)	7.030	7.032,3	7.137,0				

SOURCE : Banque Nationale de Belgique, I.N.S. et Bureau du Plan

(a) Objectifs tels que fixés dans le Rapport annuel 1993 de la Section.

Les chiffres ci-dessus indiquent que les besoins nets de financement se sont légèrement détériorés entre 1992 et 1993. Ce recul doit être considéré par rapport à l'amélioration à réaliser qui devait atteindre 1,1 point de pourcentage. De ce fait, l'écart par rapport à l'objectif, pour ce qui est de l'ensemble des Pouvoirs publics, s'est élevé à 1,4 pour cent de P.I.B.

L'écart total entre les besoins nets de financement pour 1993 et les objectifs du plan de convergence (+ 1,4 pour cent du P.I.B.) peut être imputé pour 0,9 point de pourcentage à l'Entité I et 0,5 point de pourcentage à l'Entité II.

Entre 1992 et 1993, le surplus primaire, compte tenu d'une progression des dépenses primaires (+ 1,4 point de pour cent de P.I.B.) qui n'a pas été complètement compensée par une progression parallèle des recettes (+ 1,2 point de pour cent), a enregistré un recul de 0,2 point de pour cent.

*Tableau 7.  
Evolution du solde primaire de l'ensemble des Pouvoirs publics*

*en % du P.I.B.*

	1992		1993				
	estim.	réal.	estim.	objectif (a)	écart (5)=(3)-(4)	dont base (6)=(2)-(1)	évolution (7)=(5)-(6)
	1	2	3	4			
Solde primaire	4,3%	4,0%	3,8%	4,9%	- 1,1%	- 0,3%	- 0,8%
Intérêts	- 11,2%	- 11,1%	- 11,0%	- 10,7%	- 0,3%	+ 0,1%	- 0,4%
B.N.F.	- 6,9%	- 7,1%	- 7,2%	- 5,8%	- 1,4%	- 0,2%	- 1,2%

SOURCE: Banque Nationale de Belgique, I.N.S. et Bureau du Plan.

(a) Objectifs tels que fixés dans le Rapport annuel 1993 de la Section.

Comme il ressort des chiffres, on a enregistré fin 1993, en matière de solde primaire, un écart de 1,1 point de pourcentage par rapport au plan de convergence actualisé. Les paiements d'intérêts se sont également établis fin 1993 à 0,3 pour cent de P.I.B. au-dessus de leur objectif pour 1993. Le tableau ci-dessus indique quelle est la part de l'écart qui est imputable à l'écart en matière de chiffres de base et quelle est la part imputable à l'évolution entre 1992 et 1993.

## 2. Les réalisations au plan de l'Entité I.

Entre 1992 et 1993, les besoins nets de financement de l'Entité I ont légèrement diminué. L'amélioration espérée (0,9 pour cent du P.I.B.) sur la trajectoire à l'horizon 1996 ne s'est pas réalisée. Le Pouvoir fédéral semble néanmoins être parvenu en 1993 à compenser le jeu des stabilisateurs automatiques découlant de la mauvaise conjoncture.

Au cours de la période considérée, la part relative des recettes a progressé de 0,65 pour cent de P.I.B. En termes relatifs les dépenses ont enregistré une évolution analogue, de telle sorte que les besoins nets de financement sont restés inchangés. Les dépenses primaires ont progressé un peu plus fort et neutralisèrent le recul, en termes relatifs, des charges d'intérêt. Le solde primaire s'en est trouvé comprimé à un niveau un peu plus bas.

Pour l'essentiel, les évolutions décrites ci-dessus peuvent s'expliquer par les résultats défavorables en matière de Sécurité sociale, où les dépenses ont progressé de  $\pm 0,7$  point de pour cent, dont  $\pm 0,2$  point de pour cent du fait de dépenses de chômage plus élevées. Le déficit pour sa part s'est aggravé de 0,3 point de pour cent environ.

Le Pouvoir fédéral a pu réaliser une réduction de ses besoins nets de financement de 0,4 point de pour cent de P.I.B, comparativement à un objectif de 0,7 point de pour cent. Malgré l'évolution conjoncturelle défavorable, une hausse limitée des recettes a pu être réalisée et combinée avec une quasi-stabilisation des dépenses en termes relatifs. Cette stabilisation masque des évolutions en sens contraire au niveau des dépenses primaires, qui progressent (+0,1 pour cent de P.I.B) et des charges d'intérêts qui reculent d'un montant identique. La hausse relative des recettes se répercute ainsi presque intégralement dans le solde.

Si les besoins nets de financement, exprimés en termes relatifs, sont comparés aux niveaux fixés selon le plan de convergence actualisé, alors nous constatons les écarts repris au tableau 8.

*Tableau 8.  
Evolution des besoins nets de financement  
de l'Entité I.*

*en % du P.I.B.*

	1992		1993		écart (5)=(3)-(4)	dont base (6)=(2)-(1)	évolution (7)=(5)-(6)
	estim.	réal.	estim.	objectif (a)			
	1	2	3	4			
<b>Entité I</b>	- 5,9%	- 6,0%	- 5,9%	- 5,0%	- 0,9%	- 0,1%	- 0,8%
- Pouvoir fédéral	- 5,9%	- 5,9%	- 5,5%	- 5,2%	- 0,3%	- 0,0%	- 0,3%
- Sécurité sociale	- 0,0%	- 0,1%	- 0,4%	0,2%	- 0,6%	- 0,1%	- 0,5%
P.I.B.(en milliards)	7.030,0	7.032,3	7.137,0				

SOURCE : Banque Nationale de Belgique, I.N.S. et Bureau du Plan.

(a) Objectifs tels que fixés dans le Rapport annuel 1993 de la Section.

### 3. Les réalisations au niveau de l'Entité II

Entre 1992 et 1993, les besoins nets de financement de l'Entité II ont augmenté de 0,2 point de pour cent. Cette détérioration relative est localisable auprès des Pouvoirs locaux qui avaient atteint un équilibre en 1992 mais qui ont à nouveau laissé apparaître un déficit en 1993.

En termes relatifs, les dépenses totales de l'Entité II augmentèrent plus (+ 0,9 pour cent de P.I.B) que leurs recettes (+0,7 pour cent de P.I.B).

La part prépondérante de cette croissance des dépenses se retrouve du côté des Communautés et Régions. En même temps on observe que leurs recettes ont crû dans une mesure équivalente.

La progression relative des dépenses des Pouvoirs locaux (+ 0,3 point de pour cent) a dépassé en 1993 de 0,1 point de pour cent celle des recettes.

Le solde primaire de l'Entité II s'est détérioré entre 1992 et 1993 suite à une hausse des dépenses primaires (+ 0,8 pour cent de P.I.B) qui ne fut pas intégralement compensée par la progression des recettes (+ 0,7 point de pour cent). L'évolution des charges d'intérêts a contribué pour 0,1 pour cent de P.I.B à la détérioration des besoins nets de financement. Aux plans des soldes primaires, les Communautés et Régions et les Pouvoirs locaux ont enregistré une évolution divergente. Le déficit primaire des Communautés et Régions s'est amélioré légèrement grâce à la hausse des recettes, tandis que le surplus primaire des Pouvoirs locaux s'est détérioré.

Au niveau des besoins nets de financement, on enregistre, lorsque mesuré en termes relatifs, un écart avec le plan de convergence actualisé, repris au tableau 9.

*Tableau 9.  
Evolution des besoins nets de financement  
de l'Entité II.*

*en % du P.I.B.*

	1992		1993		écart (5)=(3)-(4)	dont base (6)=(2)-(1)	évolution (7)=(5)-(6)
	estim.	réal.	estim.	objectif (a)			
	1	2	3	4			
<b>Entité II</b>	- 1,0%	- 1,1%	- 1,3%	- 0,8%	- 0,5%	- 0,1%	- 0,4%
- Communautés et Régions	- 0,8%	- 1,1%	- 1,1%	- 0,6%	- 0,5%	- 0,3%	- 0,2%
- Pouvoirs locaux	- 0,2%	0,0	- 0,2%	- 0,2%	0,0%	0,2%	- 0,2%
P.I.B. (en milliards)	7.030,0	7.032,3	7.137,0				

SOURCE : Banque Nationale de Belgique, I.N.S. et Bureau du Plan.

(a) Objectifs tels que fixés dans la Rapport annuel 1993 de la Section.

Comparativement aux objectifs du plan de convergence actualisé pour l'Entité II, on enregistre un écart de 0,5 point de pour cent par rapport au niveau fixé.

L'écart estimé en matière de besoins nets de financement de l'Entité II, relativement au plan de convergence actualisé, doit être nuancé. D'abord, il est établi que cet écart se situe intégralement auprès des Communautés et Régions, considérées globalement.

Par ailleurs, l'écart par rapport aux objectifs, au plan des Communautés et Régions, en 1993 comme en 1992, ne se situe pas essentiellement au niveau des réalisations budgétaires mais bien au niveau des divers ajustements statistiques permettant le passage des concepts budgétaires et financiers aux comptes harmonisés en définitions SEC.

Aux plans budgétaires et financiers (8), il semble bien que les Communautés et Régions ont pu globalement respecter la norme de déficit corrigé admissible (71 milliards) de l'Avis de juin 1992 de la Section, antérieur à la conclusion des accords de la St.-Michel, tout en dépassant a posteriori de quelque 0,1% de P.I.B (environ 7 milliards) le déficit corrigé admissible de 1993 réestimé ex post lors de l'Avis de juin 1993 (64 milliards (9)). Pour rappel, ce dernier intégrait cette fois l'incidence des accords de la St.-Michel, ainsi que certains aménagements techniques de la méthodologie utilisée.

L'essentiel de l'écart observé se situe cependant, comme en 1992, au niveau des ajustements statistiques ou "corrections SEC", où la correction favorable de 22 milliards retenue en juin 1993 comme plausible pour les Communautés et Régions sur base des informations provisoires alors disponibles ne semble pas s'être traduite dans les faits. Les estimations pour l'année 1993 laissent même supposer le contraire (10).

---

8 En ce y compris toutes formes répertoriées de débudétisations nettes ou préfinancements.

9 Cfr. Rapport annuel 1993, Conseil supérieur des Finances, Section "Besoins de financement", juin 1993, Tableau II.14. p. 37.

10 Selon les informations disponibles à ce jour, cette "correction SEC", intégrant les investissements de l'enseignement libre, les corrections pour Octrois de Crédits et Prises de Participations (OCP) et les autres ajustements statistiques, se serait établie, en 1993 comme en 1992, à -0.1% du PIB au lieu du +0.3% de PIB escompté lors de l'Avis de juin 1993, soit un écart total de 0.4% de PIB en 1993 entre "corrections SEC" observées et initialement estimées.

### Chapitre III. Une nouvelle trajectoire d'assainissement à l'horizon 1996.

#### 1. La nouvelle trajectoire d'assainissement à l'horizon 1996.

Il a été établi qu'en 1993, les besoins nets de financement de l'ensemble des Pouvoirs publics se sont écartés de 1,4 point de pour cent (de P.I.B.) de la trajectoire établie.

La Section a donc réparti la part restante de l'effort sur les années 1994-96, en tenant compte des évolutions spontanées supposées relatives à 1994.

En application de ceci, une nouvelle trajectoire a été définie pour toutes les Entités, qui se retrouve au tableau ci-dessous.

*Tableau 10.  
Une nouvelle trajectoire de convergence pour les besoins nets de financement*

*en % du P.I.B.*

	Réalizations			Objectifs		
	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>Ensemble des Pouvoirs publics</b>	- 6,8	- 7,1	- 7,2	- 5,7	- 4,3	- 3,0
<b>Entité I</b>	- 5,9	- 6,0	- 5,9	- 4,7	- 3,6	- 2,5
- Pouvoir fédéral	- 5,5	- 5,9	- 5,5	- 4,5	- 3,6	- 2,7
- Sécurité sociale	- 0,4	- 0,1	- 0,4	- 0,2	0,0	+ 0,2
<b>Entité II</b>	- 0,9	- 1,1	- 1,3	- 1,0	- 0,7	- 0,5
- Communautés et Régions	- 0,9	- 1,1	- 1,1	- 0,9	- 0,6 (a)	- 0,4 (a)
- Pouvoirs locaux	0,0	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1 (a)	- 0,1 (a)

(a) Cette répartition provisoire entre sous-entités sera réévaluée lors du Rapport annuel 1994 de la Section.



Suivant les données ci-dessus le Pouvoir fédéral doit encore enregistrer une amélioration de 2,8 pour cent de P.I.B entre 1993 et 1996.

En Sécurité sociale, il était déjà apparu clairement en cours d'année 1993 qu'un écart important par rapport à la trajectoire du plan de convergence actualisé serait établi. C'est, entre autres, pour ces raisons que le Pouvoir fédéral a élaboré son "Plan global". L'amélioration proposée qui devrait être réalisée entre 1993 et 1996 s'élève à 0,6 pour cent de P.I.B, ce qui implique une amélioration de  $\pm 0,2$  pour cent par an (11).

Pour ce qui est de l'Entité II, la trajectoire proposée signifie une amélioration de 0,8 pour cent de P.I.B à réaliser d'ici 1996. Cette amélioration inclut l'assainissement qui doit être exécuté pour compenser les évolutions modifiées relatives aux corrections SEC assurant le passage entre le solde net à financer et les besoins nets de financement.

## 2. Les objectifs budgétaires pour 1994.

Sur base des objectifs précités pour 1994, on peut estimer les résultats budgétaires qui doivent être atteints par les entités.

*Pour le Pouvoir fédéral, ceci implique en termes de solde net à financer un montant maximal de 315 milliards.*

*En Sécurité sociale le déficit en définitions SEC ne peut pas dépasser 15 milliards.*

*Pour l'ensemble des Communautés et Régions, ceci implique un déficit corrigé maximal admissible (débudgétisations nettes incluses), de 59 milliards.*

Pour ce qui est du Pouvoir fédéral et de la Sécurité sociale, la Section ne peut pas se prononcer à ce stade sur les réalisations pour 1994 relativement aux objectifs, les mesures du plan global n'étant pas encore traduites dans les budgets.

Sur base des estimations actuellement disponibles de la Section, qui se fondent sur l'exécution complète des budgets déposés et qui tiennent compte d'un montant de débudgétisations identique à celui de 1993, il ressort que les Communautés et Régions considérées globalement dépasseront largement la norme de déficit corrigé maximal admissible (12).

A ce stade-ci, et sans préjuger des conclusions de la réévaluation méthodologique et normative plus complète à laquelle la Section procèdera d'ici son Rapport annuel 1994, il importe de rappeler avec insistance que la norme budgétaire de 59 milliards pour 1994 établie en juin 1993 par la Section pour l'ensemble des Communautés et Régions consiste bien en un déficit admissible maximal à ne dépasser à aucun prix, toutes débudgétisations nettes incluses (cfr tableau II/6 du Rapport annuel 1993 de la Section, repris dans l'annexe I).

---

11 L'ampleur de cette amélioration annuelle sur la période 1994-96 dépend de la réalisation effective de l'écart entre les soldes en définitions SEC et ceux sur base des comptes financiers.

12 Le déficit corrigé maximal admissible correspond selon la Section au solde net à financer, majoré des débudgétisations nettes, octrois de crédits et prises de participations inclus.

Un effort d'assainissement structurel et d'envergure semble donc bien requis à court et moyen terme au niveau de toutes les entités pour neutraliser les dérapages attendus en 1994 sur base des budgets déposés et en revenir à une trajectoire plus raisonnable et viable à moyen terme en matière de rythmes d'évolution des dépenses primaires.

\*

\* \*

La Section constate qu'une part importante des problèmes statistiques qui sont répertoriés dans ce rapport pourrait être évitée si toutes les entités se chargeaient d'élaborer des regroupements économiques comprenant également tous les organismes para-régionaux ou -communautaires. Dès le départ, la Section a insisté sur le fait qu'une telle information était absolument indispensable pour une évaluation correcte des besoins nets de financement dans une optique SEC. La disponibilité tardive de telles données statistiques conduit aux problèmes qui ont été décrits ci-dessus. A terme, une évaluation incorrecte des évolutions en matière de recettes et de dépenses pourraient se retourner contre les Communautés et Régions, certains dérapages tardivement identifiés devant être de toutes façons corrigés au cours de la période de référence.

Dans ce cadre, il est tout aussi absolument nécessaire de pouvoir disposer de projections pluri-annuelles fiables permettant d'identifier de manière effective les engagements budgétaires à venir.

## ANNEXE

*Synthèse des recommandations pour 1994*

(en milliards)

	Comm. flam.	Région Brux.-Cap.	Comm. française	Région wallonne	Total C&R
<u>Norme :</u>					
% croissance réelle dépenses primaires	+ 2,13 %	+0,91 %	+0,16 %	+ 2,55 % (2)	+1,59%(1)
p.m. : norme Avis 1992	+ 1,50 %	+1,60 %	-0,65 %	+ 1,03 %	+0,92%
Recommandations pour 1994 :					
S.N.F. corrigé maximum correspondant	-28,77	-6,86	-7,23	-16,01	- 58,86
dont : solde primaire	- 2,73	-0,24	-2,24	- 1,95	- 7,16
intérêts (directs et indirects)	26,04	6,62	4,99	14,06	51,70
p.m. : norme Avis 1992 en max. SNF corrigé max.	-36,31	-5,29	-8,44	-16,52	- 66,56

(1) taux moyen de croissance réelle sur base consolidée pour la période 1994-2000.

(2) sans prise en compte des charges financières de l'emprunt de soudure.

Source : Rapport annuel 1993 de la Section, p.26.